



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Armée de terre

Question écrite n° 12135

Texte de la question

M Jean Laurain appelle l'attention de M le ministre de la défense sur les inquiétudes exprimées par l'Académie d'armes de France quant à l'éventualité d'une suppression de postes de maîtres d'armes au sein de l'armée de terre. Cette mesure entraînerait des conséquences dommageables pour ce secteur sportif d'intérêt national et dont le rayonnement international est reconnu. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - La nécessité de réduire les frais de fonctionnement de la défense a amené les armées à restructurer leurs forces et les organismes de soutien et de commandements correspondants, en veillant à maintenir leur efficacité opérationnelle. Des choix difficiles ont dû être effectués en fonction d'études approfondies concernant l'adaptation des effectifs aux missions prioritaires des armées. L'état-major de l'armée de terre a ainsi été conduit à supprimer 35 postes de maîtres d'armes. Un effectif de 37 maîtres d'armes continuera cependant à assurer l'enseignement de l'escrime.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12135

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1855